

PROCES VERBAL
Commune de Moulins-en-Bessin
Département du Calvados

Séance du 05/03/2026
Date de la Convocation : 26/02/2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 5 mars à 19h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué en application des articles L.2121-7, L.2121-9 et L.2121-11 du C.G.C.T., s'est réuni à la salle de conseil - 1040 Rue de Creully, Martragny à Moulins en Bessin, sous la présidence de Madame Véronique GAUMERD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 11 et 12 à 19h45

Nombre de votants : 11 et 12 à 19h45

Présents : Véronique GAUMERD (Maire), Hervé GUIMBRETIERE (Adjoint au Maire), Jean-Daniel LECOURT (Adjoint au Maire), Olivier CHAUVIN, Jean-François COLLIN, Alain DAIREAUX, Julie FOUVILLE, Noémie LECOMTE, Séverine LENOEL, Patrice RENAUD, Grace RUFIN (arrivée à 19h45), Nicolas SOYEZ (Conseillers).

Absente excusée : Josette GUILBERT,

Absente : Catherine MICHEL,

Madame Séverine LENOEL est désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir.

Jeudi 5 mars 2026 à 19 heures 30

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 19 janvier 2026
2. Périmètre pour inscription des Plages du Débarquement au Patrimoine mondial.
3. Délibération autorisant Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026.
4. Déduction du loyer de Madame JEANNE Paulette suite à l'augmentation de la consommation d'eau : utilisation de la salle communale lors de manifestations (consommation d'eau sur la période 2019-2025)
5. Questions et informations diverses.

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal de Moulins-en-Bessin du lundi 19 janvier 2026

A 11 VOIX POUR

est approuvé par les conseillers municipaux.

2 - Périmètre pour inscription des Plages du Débarquement au Patrimoine mondial.

Vu le code Général des Collectivité Territoriales,

Après avoir pris connaissance des propositions de zonages définies dans le cadre de l'élaboration du dossier de candidature pour une inscription des Plages du Débarquement au Patrimoine mondial de l'UNESCO (zone du Bien et zone tampon),
Madame la Maire donne la parole à Monsieur Alain DAIREAUX qui a participé à la réunion du 12 février 2026. Il fait un résumé de cette réunion et présente les cartes avec les zonages.
Considérant l'intérêt de la démarche de candidature pour une inscription des Plages du Débarquement au Patrimoine de l'UNESCO,

Madame le Maire demande l'approbation des zonages tels que précisés sur les cartes jointes en annexes et l'autorisation de signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A 12 VOIX POUR

- Approuve le zonage tels que définis sur les cartes jointes en annexes
- Autorise La Maire à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

3 - Délibération autorisant Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026.

Madame le Maire rappelle les dispositions de l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 30 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus [...].

Considérant le montant des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts » et hors opérations d'ordre) en dépenses d'investissement, soit 168 004.89 € ;

Conformément à l'article L1612-1 du CGCT, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 42001.22 €, soit 25 % de 168 004.89 €. Cette autorisation est donnée jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 30 avril 2026 au plus tard ;

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Opération ou chapitre budgétaire	Article budgétaire	Crédits ouverts en 2025 (BP + DM)	Crédits ouverts avant le vote du BP 2026	Libellé de la dépense
Chapitre 20	Article 203	12125.00 €	3031.25 €	Frais études
Chapitre 204	Article 204182	35930.00 €	8982.50 €	SDEC
Chapitre 21	Article 2152	60049.89 €	15012.47 €	Installation de voirie
Chapitre 23	Article 231	59900.00 €	14975.00 €	Constructions
TOTAL des ouvertures de crédits		168004.89 €	42001.22 €	

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A 12 VOIX POUR

- Autorise Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 42001.22 €, soit 25 % de 168 004.89 €. Cette autorisation est donnée jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 30 avril 2026 au plus tard.

4 - Déduction du loyer de Madame JEANNE Paulette suite à l'augmentation de la consommation d'eau : utilisation de la salle communale lors de manifestations (consommation d'eau sur la période 2019-2025)

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que la famille de Madame JEANNE Paulette, locataire Rue Jean Michel – Cully – 14480 MOULINS en BESSIN, a transmis les factures d'eau de 2019 à 2025. En effet, la famille indique une augmentation de la consommation d'eau lors de l'utilisation de la salle communale de Cully. (Cuisine et WC). Il s'avère que le 2ème semestre où des manifestations ont eu lieu, il y a effectivement une augmentation, en moyenne, de 9 m3 pour les années de 2022 à 2024 (cf tableau joint).

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de déduire du loyer du mois d'avril 2026 la somme de 64.22 €, établissant ainsi ce loyer à 143.82 € au lieu de 208.04 €.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A 11 VOIX POUR et 1 ABSTENTION :

Décide de déduire du loyer du mois d'avril 2026 la somme de 64.22 €, établissant ainsi ce loyer à 143.82 € au lieu de 208.04 €.

5 - Questions et informations diverses.

- Madame la Maire fait passer le tableau de présence pour la tenue du bureau vote lors des élections municipales du 15 mars 2026 afin que chacun indique ses disponibilités.
- Recensement de la population : Madame la Maire indique que le recensement est terminé. La population globale est de 1208 habitants.
- Madame la Maire fait un point au sujet de l'enquête publique pour l'aliénation des chemins ruraux de Cully. Elle débutera le 23 Mars jusqu'au 8 avril 2026.

Ce procès-verbal est consultable sur le site internet de la commune de Moulins en Bessin, dans la catégorie Procès-verbaux des conseils municipaux : <http://www.moulins-en-bessin.fr/category/proces-verbaux/>

Fin de séance à 20h30

Secrétaire de séance
Severine LENOEL



Madame la Maire,
Véronique GAUMERD

Handwritten signatures of council members and the Mayor, including a purple signature '1881' and a signature 'Jenito'.